



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION
10 décembre 2001

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Monéteau, le 10 décembre 2001, sous la présidence de M. BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué.

Mme Nelly RIMBERT, MM. Bernard PONTTHIEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints
Mmes et MM. Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRÉ, Élisabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Isabelle MAOUNY, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Melle Valérie DUGNY, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Henri SILVAN: , excusé et représenté.

Secrétaire de séance : Melle Valérie DUGNY.

RESTRUCTURATION DU CIGA

- Le 20 novembre une réunion regroupait le bureau d'études et les concessionnaires pour les travaux de viabilité
- Le 5 décembre en Préfecture : détermination des subventions en fonction du coût (achat + travaux)
L'Armée a estimé l'ensemble à 10 millions de Francs
Les travaux sont estimés à 4 723 013 F HT soit 720 018.72 €

Les subventions escomptées :

- sur le chemin de la Chapelle – participation du F.E.D.E.R. à hauteur de 44 %.
- sur le CIGA – participation du FRED à hauteur de 34 %.

Sachant que la participation communale doit obligatoirement représenter 20 % de la dépense, si la revente se fait sur la base de 11 millions, il reste à répartir entre les acheteurs 1,5 millions.

Un budget annexe gèrera cette opération – mais peut-on revendre avant d'avoir payer l'achat ?

- Prochaine réunion : en préfecture le 13 décembre
en mairie. le vendredi 21 décembre avec les entreprises
- Le Conseil autorise le Maire à signer la promesse d'achat. Un paiement échelonné est demandé en 5 fractions, d'autre part en cas de désistement d'entreprises, la vente serait caduque.

ASSURANCES

- Le Conseil accepte l'avenant au contrat d'assurance proposé par Groupama pour l'informatique public de la bibliothèque.
- Résultat de la consultation d'assurances : deux sociétés ont répondu pour les lots 1, 2, 3, 4 et 6, un pour le lot 6, deux pour le lot 5.
Pour les lots 1, 2, 3, 4 et 6 la SMACL, la mieux disante sur l'ensemble des lots, propose en outre une remise de 5 % est retenue.
Pour le lot 5 – risques statutaires, Gras Savoie , la moins disante répond parfaitement au cahier des charges est retenue pour la solution avec maternité et charges patronales et franchise à 10 jours, tant pour le personnel affilié CNRACL que pour les agents relevant du régime général.

FINANCES

- Participation aux charges de fonctionnement des écoles primaires sollicitée par la Ville d'Auxerre pour l'année 2000/2001 s'élève à 470 F par enfants (15 élèves de Monéteau sont inscrits dans les écoles d'Auxerre). La même participation de 470 F sera demandée aux communes dont des enfants sont scolarisés à Monéteau (33 élèves de l'extérieur).

- L'OPAC sollicite une participation communale supplémentaire pour la réalisation de son projet de construction de 7 logements au CARRON compte-tenu du résultat de l'appel d'offres et de l'antériorité du projet qui ne peut bénéficier de l'actualisation de la subvention de l'État.

Le Conseil accepte une participation complémentaire de 35 000 F soit 5 335.72 € et qui représente une dépense de 105 000 f soit 23 637.20 €

- Le Conseil :- décide du classement en investissement d'acquisitions inférieures à 4 000 F mais ayant un caractère de durabilité
 - accepte la décision modificative nécessaire à l'achat de « La Terrasse »
 - accepte la rectification de l'affectation du résultat (erreur matérielle)
 - accepte la sortie de l'inventaire des biens acquis en 1995
 - donne son accord pour l'achat d'une horloge à 2 faces, place de l'Église.
 - accepte la vente de matériel non utilisé ou à remplacer au Service Technique – la goudronneuse pour 7 500 F, la faucheuse d'accotement pour 28 704 F.

PERSONNEL

- Avec la mise en place de la Réduction du Temps de Travail et suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil décide la réduction du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2002 – 35 H au lieu de 39 H moyenne/semaine
- Le Conseil accepte les modifications d'emplois à temps non complet suite à la réorganisation des services et la création d'un emploi à temps non complet sur la base de 16 H/semaine à compter du 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil est informé de la modification des horaires d'ouverture de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2002 – du lundi au vendredi : 9 H à 12 H et 14 H à 18 H et le samedi de 9 H à 12 H.

ZONE D'ACTIVITÉS DE MACHERIN

- Le Conseil :
 - autorise le maire à signer la vente avec la Société HDI au prix de 70 F le m² pour 63 452 m² devant Maîtres Chantier à Appoigny.
 - accepte le remboursement des arrhes versées par la SCI MADRID, qui n'a pu réaliser son projet.
 - autorise le Maire à signer la promesse de vente avec la Société DELTA-BOX au prix de 50 F le m² pour 1 979 m² cadastré BD 208.

Le Conseil est informé d'une demande d'implantation d'un hôtel par le groupe ACCOR, dans la zone commerciale – rue de Londres, et décide de surseoir à toute décision.

TRAVAUX

- Lotissement de la rue de Paris : le projet est étudié par les Services Techniques de la Ville d'Auxerre. Plusieurs propositions d'aménagement seront soumises au Conseil. Le chemin d'accès de l'entreprise sise à l'Ouest pourrait être intégré au projet. En premier lieu il est urgent de récupérer les eaux pluviales du secteur.
- Aménagement des bords de l'Yonne : avec l'accord de la navigation et profitant de la baisse du niveau de l'Yonne, il est actuellement procédé à l'enrochement des berges rive gauche du restaurant au Pont, rive droite du Pont à la rue de Thizouailles.

L'étude demandée portera sur le renforcement rive gauche dans le virage de la rue de l'Yonne et pour l'île.

- Lors de la visite au Salon des Maires, la municipalité a découvert un procédé par pulvérisation de polyuréthane, pour la réparation des toitures sur les toits existants en assurant une nouvelle étanchéité. Ce procédé pourrait être appliqué au tennis couvert.

AUTOROUTE

- Le résultat de l'étude acoustique réalisée par la société autoroutière fait apparaître sur la commune un niveau sonore inférieur au seuil toléré.
- Par courrier du 15 novembre le service foncier de l'autoroute nous informe de la décision de

transférer aux communes les terrains acquis lors de la création de l'autoroute, nécessaires à la construction, hors emprise actuelle. La commune est concernée des emprises d'une surface de 9564 m² en 4 parcelles.

- D'autre part la délimitation de l'autoroute étant approuvée la commune peut acquérir la parcelle BE 279 dans la zone d'activités de Macherin, traversée par l'avenue du Luxembourg d'une superficie de 5 090 m² au prix de 56 000 F.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Environnement** du 7/11 a examiné et propose les acquisitions et travaux pour les budgets voirie et espaces verts 2002.
- **Bâtiments** du 8/11 a examiné et propose les travaux envisagés pour inscription au budget 2002.
- **Urbanisme et expansion** du 10/11 a examiné l'étude sur l'implantation de la station d'épuration. Depuis la décision a été prise au sein de SIVU, implantation retenue sur Appoigny.
D'autre part, suggère de lancer le projet d'une étude de logements en accession à la propriété et après visite est favorable à la démolition de l'hôtel de la Terrasse.
- **Bâtiments et urbanisme** du 14/11 avec l'architecte examiné le projet d'agrandissement et de rénovation de la Mairie .
Une projection sur 2 ou 3 ans est souhaité pour connaître la répercussion éventuelle sur les impôts locaux et l'endettement prenant en compte les gros projets.
L'emprunt prévu au budget 2001 de 5 000 000 F n'est pas réalisé.
- **Culture et communication**
 - du 12/11 a examiné les demandes de bourses communales – 55 dossiers recevables – maintien des critères d'attribution – montant total attribué 57 700 F.
 - du 19/11 étudie le budget de la bibliothèque en nette augmentation et propose les tarifs des photocopies.
- **Sports** du 28/11 a abordé les sujets suivants et propose
 - la prolongation de l'emploi jeune de 3 ans
 - l'abandon du projet de construction d'un beach-volley
 - l'isolation de l'atelier du foyer : coût estimé 3 000 F
 - la réfection des 2 autres courts de tennis extérieurs en 2003Accord du Conseil.
- **Emploi** du 6/12 : examen des candidatures reçues pour l'emploi de gardien du foyer – 5 personnes seront reçues pour entretien.

DIVERS

- Avis favorable du Conseil à la dérogation au repos dominical le dimanche 23 décembre par la société METRO.
- Accord est donné pour la télésurveillance de la bibliothèque.
- Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque.
- Information sur le résultat négatif des dernières CDEC concernant l'ensemble des 6 magasins (3 pour, 1 abstention et 2 contre) et du magasin BRICO-DÉPÔT (3 pour et 3 contre). Recours déposé en CNEC par les pétitionnaires, appuyé par la commune, la CCA et les consommateurs. Les dossiers reçoivent l'avis favorable de la Préfète.
Le refus systématique de la Ville d'Auxerre à tout projet implanté sur Monéteau aura une répercussion sur la Communauté des Communes de l'Auxerrois et le projet de Communauté d'agglomération est donc menacé.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

- Cinq dossiers sont soumis au Conseil qui ne préempte pas.

AFFAIRES DIVERSES

- La Commune est confirmée dans sa 2^{ème} fleur et proposée au prix du patrimoine pour le Pont.
- M. DUGNY donne communication de modification des horaires de la SNCF – 5 trains supplémentaires Laroche – Dijon et 4 pour Paris – Laroche sont mis en service – 2 trains de plus s'arrêtent à Monéteau.
- M. BIDEAU fait part d'une demande d'exploitation du camping actuel – à étudier en commission.
- Rappel est fait :
 - Noël du personnel – le samedi 15 décembre, au cours duquel sera remis des médailles du travail
 - Conte de Noël – le mardi 18 décembre , reconduction selon le même principe. Un planning est remis à chaque bénévole.